

## **Avis aux propriétaires uniques ou copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants uniques ou cooccupants d'un établissement d'entreprise ayant le droit d'être inscrit sur la liste électorale de la Cité de Dorval**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Chantale Bilodeau, présidente d'élection :

**AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE ET OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE** de la municipalité qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'**élection municipale du 7 novembre 2021** en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 7 novembre 2021;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2021;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale de la municipalité au plus tard le 18 octobre 2021;

**ET**

**AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE** de la municipalité qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'**élection municipale du 7 novembre 2021** en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 7 novembre 2021;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2021;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1<sup>er</sup> septembre 2021;
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 18 octobre 2021.

**PRENEZ NOTE** que les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Les formulaires de demande d'inscription et de procuration sont disponibles au bureau de la présidente d'élection ou sur le site Internet de la Cité de Dorval à [www.ville.dorval.qc.ca](http://www.ville.dorval.qc.ca)

### **VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Vous avez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance. Pour ce faire, vous devez remplir la section prévue à cet effet sur le formulaire de demande d'inscription à la liste électorale.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

Donné à Dorval, Québec, ce 8 septembre 2021.

Me Chantale Bilodeau  
Présidente d'élection  
60, avenue Martin  
Dorval, Québec, H9S 3R4  
Tel. (514) 633-4140  
Courriel : [presidentelection@ville.dorval.qc.ca](mailto:presidentelection@ville.dorval.qc.ca)